

## Procès-verbal du Conseil d'Ecole élémentaire Jacques Prévert du vendredi 16 juin 2017

Etaient présents : Mr D., directeur, président du Conseil d'Ecole,  
Les enseignants : Mmes C., C., L., M., S., Mrs L., R.,  
Mme G. affectée à l'école à la prochaine rentrée,  
Les parents : Mmes D., G., H., N., K., G., Mrs V., D.  
La municipalité : Mr T., Maire de Saint Gilles, Mme F., 1<sup>ère</sup> adjointe  
Excusés : M. B. – IEN ; Mme M. – DDEN ; M. B., enseignant ; Mme L., M. L., parents

### - **Approbation du procès-verbal du Conseil d'Ecole précédent**

Compte-rendu approuvé à l'unanimité.

### - **Prévision des effectifs pour l'année scolaire 2017 – 2018**

CP : 51 ; CE1 : 57 ; CE2 : 47 ; CM1 : 51 ; CM2 : 48 soit, à ce jour, un total de 254 élèves.

Cette année, il y aura à nouveau 10 classes. Les CE1, CE2, CM1 pourraient être répartis sur 3 classes. Il est probable que des enfants se retrouveront en double-cours alors qu'ils y étaient déjà cette année. C'est une situation qu'on essaie d'éviter le plus possible, mais sans être exceptionnelle. Nous saurons nous y adapter.

### - **Organisation pédagogique pour la rentrée : poste fléché allemand**

Notre nouvel inspecteur, Monsieur N., actuellement sur Redon, entrera en fonction en remplacement de monsieur B. qui fait valoir ses droits à la retraite.

L'école bénéficiera d'un poste fléché allemand à la prochaine rentrée, afin de permettre la constitution de classes de 6<sup>ème</sup> bilangues, inscrites dans une continuité entre premier et second degré. Cet enseignement s'adressera aux élèves de CM1 et CM2, à raison de 45 minutes hebdomadaires, en substitution de l'une des plages de 45 minutes dédiées à l'anglais.

L'organisation de l'apprentissage des langues en cycle 3 va être modifiée.

### - **Projets et activités pédagogiques de l'école et des classes**

- Spectacle de chant choral du mardi 13 juin 2017 au sabot d'Or : c'est une réussite. Une remarque, pour plusieurs parents, il faudrait prévenir plus tôt des horaires, des tenues... pour s'y préparer.

- Semaine des arts : cette année, l'exposition dans les couloirs sera ouverte le jour de la fête de l'école, samedi 1<sup>er</sup> juillet 2017.

- CE2, mardi 20 juin 2017 : exposition aux champs libres sur la LGV : animation "A toute allure" puis pique-nique au parc du Thabord.

- Restitution sur la classe de découverte des CM1 et CM2 le mardi 4 juillet 2017.

- Ludothèque en CP, CE1 et CE2. Activité très appréciée par les élèves, à renouveler si possible.

### - **PPMS : bilan des exercices effectués dans l'année**

Nous avons fait les 3 exercices demandés par le PPMS : le 12/10/17, attentat confinement ; le 06/04/17, confinement risque chimique ; le 19/05/17, attentat fuite.

Quelques modifications ont été demandées : l'occultation du bas des fenêtres côté mail a été réalisée ce qui est positif, les lampes d'alerte rouges dans les classes seront installées prochainement.

Nous avons aussi demandé que l'ouverture de la porte nord soit équipée d'une barre anti-panique. Un devis devait être établi. Monsieur le Maire a validé cette demande.

### - **Equipement informatique**

Concernant les 2 PC portables pour le meuble informatique et le renouvellement des postes "maîtres" dans les classes, les commandes sont en cours. Des postes fixes ou portables équiperont à terme chaque classe.

Câblage électrique et réseau pour toutes les classes : L'idée est de s'adapter à la fibre optique qui va équiper Saint-Gilles prochainement. Le câblage constitue à ce titre une opération complexe. Il existe des contraintes notamment l'installation d'une nouvelle alimentation électrique pour alimenter les classes.

Les travaux sont planifiés pour la Toussaint au lieu de cet été. Il y a eu du retard du fait de la concurrence Orange/SFR, avec des appels d'offre différents. Coût du câblage : entre 6000 et 10 000 euros.

Maintenance des postes informatiques : un appel d'offre va être lancé dans les jours prochains avec une prévision de mise en service au 1<sup>er</sup> octobre 2017, si le coût reste dans le budget retenu.

### **Piscine**

L'activité piscine n'est pas, à l'heure actuelle, possible à l'école. Les possibilités locales ne permettent pas l'organisation de cette activité d'une manière suivie.

En ce qui concerne le financement du droit d'entrée, du déplacement et de l'encadrement qualifié, la législation est très claire.

M. le directeur rappelle certains textes du Code de l'Éducation :

*Le principe de gratuité de l'enseignement public, posé dès 1881 pour le premier degré, exige que les activités d'enseignement qui se déroulent à l'école ne soient pas à la charge des parents d'élèves. Il a été érigé en principe constitutionnel par le préambule de la Constitution de 1946. Il s'agit d'un principe absolu, confirmé par la jurisprudence, et qui concerne toute la durée de la scolarité, depuis l'entrée en maternelle jusqu'aux classes de lycée post-baccalauréat.*

*Les activités d'enseignement obligatoires sont celles qui se déroulent pendant le temps scolaire et se situent dans le cadre des programmes scolaires, qu'elles aient lieu dans les locaux scolaires ou en dehors au cours d'une sortie. C'est le cas en particulier pour les séances de natation et les déplacements nécessités par l'éducation physique et sportive. La gratuité s'applique à l'accès aux lieux de pratique ainsi qu'aux transports.*

Si dans l'avenir, un équipement voit le jour, des créneaux seront réservés aux écoles. Alors la natation devra être inscrite au projet d'école. L'équipe pédagogique devra donc demander et obtenir le financement municipal afin que cette activité pédagogique soit gratuite pour chaque enfant.

### **Projet d'extension de l'école**

Il est prévu l'agrandissement de l'école avec une nouvelle classe de 70m<sup>2</sup> et des rangements supplémentaires, dans la continuité de la classe S24. Un couloir d'accès est prévu à l'arrière, desservant toutes les classes nord, se poursuivant entre la nouvelle classe et la S24 et débouchant dans la cour de récréation. Cela améliorera la sécurité notamment en cas d'évacuation. Des porte-manteaux seront installés le long du couloir.

8 à 9 mois de travaux sont nécessaires pour cette extension qui commencera en début d'année 2018 et sera livrée vers la Toussaint de la même année.

### **Rythmes scolaires**

Monsieur le Maire explique que, pour revenir aux 4 jours à la rentrée 2017, il aurait fallu postuler auprès du DASEN lundi dernier (12 juin), puis présenter un projet pour le 25 juin.

La mairie considère qu'un changement dès la rentrée 2017 ne serait pas raisonnable, du fait du manque de concertation et de temps pour la prise de décision. Le 1<sup>er</sup> septembre 2017, les rythmes resteront inchangés, avec gratuité des TAP.

Pour lancer un groupe de travail, le maire attend le décret officiel. Après la rentrée, une discussion s'engagera avec les intervenants et les enseignants afin de prendre une décision pour la rentrée 2018. La mairie tiendra compte de l'avis des enseignants, mais la partie financière restera prépondérante. Le projet devra être présenté au DASEN qui le validera. Si les TAP sont maintenus, ils pourraient devenir payants en fonction des subventions.

Les enseignants souhaitent être informés suffisamment tôt dans l'année afin de se déterminer pour participer ou non au mouvement des professeurs des écoles pour la rentrée 2018.

Les parents ayant un enfant en garderie (80 à avoir répondu) souhaitent à 100% une étude surveillée pour la prochaine année. Cette demande est à l'étude.

Le secrétaire de séance, M. L.

Le président du Conseil d'école, Mr D.